

Compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2016

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Marie-Sylvie ADREANI, Catherine TOUZET, Martine VIALLET, MM. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Jean-Louis DURSAPT, Christian BUFFET, Pierre FAURE.

Absents : M. Daniel OPRANDI (pouvoir donné à Louis BESSON).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Convention entre la commune de Tarentaise et l'entreprise Borne Travaux Publics concernant la parcelle 319

Madame le Maire donne lecture de la convention correspondante dont elle précise qu'elle ne fait que formaliser une situation qui existe à la satisfaction des deux parties depuis fort longtemps, ce qui est confirmé par Louis BESSON et Mickaël BLACHON : la commune autorise avec certaines restrictions l'entreprise à déposer du matériel sur la parcelle 319 en échange de quoi l'entreprise accepte, d'une part, que soit garée dans son dépôt l'épareuse et un godet à pouzzolane, d'autre part, de prêter gracieusement à la commune pendant dix jours au maximum une plaque vibrante, un petit groupe électrogène et une tronçonneuse à enrobé.

Tous les membres ayant reçu préalablement un exemplaire de cette convention, le conseil municipal, unanime, en approuve les termes et autorise madame le Maire à la signer.

2/ Achat par la commune des parcelles n°1823 et 1817 situées route des Palais (accès à un ensemble de propriétés)

À la demande de madame le Maire, Louis BESSON explique que les deux parcelles en question appartiennent en indivision à trois propriétaires pour lesquels elles constituent en fait le chemin d'accès, goudronné récemment à leurs frais. Les copropriétaires proposent à la commune de les acquérir pour un euro symbolique, comme cela s'est déjà fait aux lieux dits la Lune et Pêchevasson. En cas d'accord, il va de soi que, par la suite, la commune entretiendra ce chemin et le déneigera, ce qui est confirmé par le maire. Les frais dits de notaire seront, comme c'est la règle, payés par l'acheteur, en l'occurrence la commune.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour l'achat de cette parcelle pour un euro symbolique et autorise madame le Maire à faire les démarches auprès du notaire.

3/ Droit de préemption urbain concernant certaines parcelles

Madame le Maire précise qu'il s'agit de la parcelle A 1265 située au n°196 route des Palais (ancienne maison de M. et Mme Lévêque), de la parcelle A 1112 située au n°81 chemin de la Cote des Pins

(propriété de Mme Boudereaux) et d'une partie de la parcelle A 1838 située au n°356 route des Palais (division de parcelle de M. et Mme Guillien).

Louis BESSON prend la parole pour faire remarquer que, quel que soit le prix proposé pour les cessions en question, les biens concernés ne correspondent pas à des besoins de la commune. Il propose donc de ne pas faire jouer le droit de préemption de la commune pour ces parcelles.

Le conseil municipal décide alors à l'unanimité de suivre cet avis.

4/ Convention de mise en œuvre d'une opération collective en vue de l'attribution et du versement des aides par l'intermédiaire d'un mandat entre la commune de Tarentaise et l'agence de l'eau Loire Bretagne pour le lotissement des Palais

Madame le Maire rappelle que ce lotissement dispose d'un système d'assainissement unique pour l'ensemble des constructions concernées et que, jusqu'à présent, l'agence de l'eau Loire Bretagne a opposé un refus à toutes les demandes de subvention pour la réfection de cet assainissement.

Suite à l'intervention de la communauté de communes, il semble qu'il soit maintenant envisageable d'en obtenir une et un projet de convention a commencé à être rédigé. Mais il n'a malheureusement pas été possible d'en négocier encore les termes avec l'agence à temps pour ce conseil. De ce fait, madame le Maire retire ce sujet de l'ordre du jour. Elle précise toutefois que la copropriété devra, d'une part, réajuster son projet, d'autre part, faire réactualiser les devis.

5/ Convention de fonds de concours relative au déploiement de la fibre optique entre la communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP) et la commune de Tarentaise

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a donné un accord de principe pour une participation de la commune aux dépenses liées au déploiement de la fibre optique sous réserve que cela prenne la forme d'un fonds de concours. Elle commente le projet de convention correspondant qui a été envoyé à chaque membre et souligne que, alors que la participation de la CCMP est de 126 960 €, la dépense pour la commune se montera à 42 600 € à payer par dixième de 2016 à 2025, étant entendu que le montant de la dernière année sera revu en fonction du nombre réel de prises installées.

Le conseil municipal, unanime, approuve alors les termes de cette convention et autorise madame le Maire à la signer.

6/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif de la commune

À la demande de madame le Maire, Louis BESSON présente les trois rapports pour l'année 2015 concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et, pour la première année, de l'assainissement non collectif (précédemment, c'était le syndicat intercommunal ad hoc qui s'en occupait).

Il présente par la même occasion un détail du compte administratif 2015 où les dépenses et recettes sont séparées suivant les trois rubriques : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. Il fait remarquer que les déficits d'une année sont grosso modo compensés par les excédents de l'année précédente ou de l'année suivante, les comptes d'une année déterminée étant fortement impactés par l'importance plus ou moins grande des dépenses d'entretien alors que les recettes sont peu différentes d'une année à l'autre.

Le conseil municipal approuve alors à l'unanimité les trois rapports pour l'année 2015 concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

7/ Demande de subvention émise par l'association communale de Tarentaise

Madame le Maire indique que, suite aux exigences exprimées par la commission de sécurité lors de son dernier passage, l'association communale a demandé des devis pour la pose d'une alarme incendie (750 €) et l'achat de crochets de chaises permettant de rendre ces dernières solidaires et de limiter ainsi les risques en cas de panique (207 €). Du fait du coût engendré par ces exigences, l'association communale nous demande une subvention.

Il apparaît que l'exercice 2015 de l'association s'est soldé par un déficit supérieur à 2 000 €, si bien que madame le Maire propose de donner une suite favorable à la demande de l'association et de lui accorder une subvention de 300 €.

Soumise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Marie-Sylvie ADREANI demande alors la parole et signale qu'elle s'est abstenue, non pas parce qu'elle serait opposée à l'attribution de cette subvention, mais parce qu'elle réclame depuis un certain temps que l'attribution des subventions soit traitée en une seule fois après recueil de l'ensemble des demandes, ce qui n'a pas encore été le cas. Madame le Maire prend note du renouvellement de sa demande et indique que celle-ci sera étudiée prochainement par la commission lien social.

8/ Informations diverses

Madame le Maire signale que le sentier des planètes a fait l'objet de dégradations dans le secteur de la madone : la gendarmerie s'est déplacée et plainte sera déposée prochainement. Une remise en état est prévue. L'ensemble des membres du conseil regrette ce genre de situation qu'il est pourtant bien difficile de prévenir.

Michèle PEYRON, rappelle :

- l'exposition de la bibliothèque sur les oiseaux les 3 et 4 juin prochains ;
- la plantation de fleurs par tous les volontaires ce vendredi 27 mai ;
- la vente de fleurs par l'association de parents d'élèves de l'école le lendemain 28 mai ;
- l'abandon de l'idée d'un spectacle présenté par les activités théâtre et danse africaine en même temps que le spectacle de l'école le 1^{er} juillet, cela en raison de la durée nécessaire ;
- l'organisation en revanche de spectacles pour ces activités à la suite de leur dernière intervention (le 16 juin pour la danse africaine) ;
- la mise en place d'un atelier de jardinage dans le cadre périscolaire à partir de ce jeudi ;
- l'organisation d'un temps de bilan pour ces activités périscolaires avec un moment festif offert aux bénévoles en remerciement de leur participation.

Christian BUFFET signale que la demande d'hébergement du site Internet sera renouvelée. Pour finir, il est signalé que le trail s'est déroulé dimanche dernier avec beaucoup de succès malgré le vent fort (mais heureusement sans pluie).

Constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 21h55.

Affiché le 28 mai-2016

Le Maire

Évelyne Estellé